

Commune de Saint Cyr sur Menthon (Ain)
Conseil Municipal du Jeudi 23 Février 2023– 20h00
Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal

.....
Présents :

BESSARD Benjamin	COLLARD Sophie	LAUNAY Jean-Paul	TRESPAILLE Denise
BOST Marie-Ange	FERNANDEZ Agapito	MOREL Dominique	
BOURCET Sandrine	FONTAINE Nathalie	MOUROUX Nicolas	
	GOYON Marie-Angélique	PARET Karine	
CAMILLERI Jean Luc	LANDRIX Jérémy	PELLETIER Bruno	

Excusés : **BOURELLY Morgane** donne pouvoir à **BOURCET Sandrine**

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Marie Ange BOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

L'assemblée donne son accord.

1) Approbation du procès-verbal du 19 janvier 2023 :

Mr le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.

Le procès-verbal du 19 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations diverses

Objet : Extension de la télétransmission des actes en matière de commande publique

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la circulaire de la préfecture de l'Ain en date du 10 décembre 2021,

Considérant que la commune de Saint Cyr sur Menthon souhaite élargir le champ de la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture pour notamment la commande publique,

Considérant que la collectivité adhère au Contrat groupe proposé par le Centre de gestion de l'Ain, la société DOCAPOST a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, décide de procéder à la télétransmission des actes de la commande publique ;

Il donne son accord pour que le maire ou son représentant signe l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission incluant les actes de la commande publique avec la préfecture.

Il désigne Mme BERRY Florence et Mme CHEVROT Shany en qualité de responsables de la télétransmission.

Objet : Approbation compte de gestion 2022 Budget Lotissement Clos Chaponnière

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, ainsi que

l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer relatifs à l'exercice 2022, le compte de gestion dressé par Mr Frédéric COGNON pour l'année 2022, Après s'être assuré que les montants des soldes, ceux des titres de recettes et des mandats émis, ainsi que les opérations d'ordre de l'exercice 2022, sont conformes aux écritures de l'ordonnateur,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion du budget Lotissement Clos Chaponnière dressé pour l'exercice 2022 par Frédéric COGNON, receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Approbation compte administratif 2022 Budget Lotissement Clos Chaponnière

Concernant l'approbation du compte administratif dressé par Mr Jean Luc CAMILLERI, maire de la commune de Saint Cyr sur Menthon, ordonnateur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, le conseil municipal de la commune s'est réuni sous la présidence de Mr Jean Paul LAUNAY.

Après s'être fait représenter le budget primitif 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Mr Jean Luc CAMILLERI, ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2022 les finances du budget Lotissement Clos Chaponnière de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées, Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2022 lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes exercice N	79 902,19	0,66	79 902,85
Dépenses exercice N	0,00	123 568,83	123 568,83
Résultat de l'exercice	79 902,19	- 123 568,17	- 43 665,98
Résultat antérieur	-79 902,19	123 568,17	43 665,98
Résultat d'ensemble (A + B)	0.00	0.00	0,00

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mr le Maire ayant quitté la séance et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Mr Jean Paul LAUNAY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte administratif 2022 du budget Lotissement Clos Chaponnière.

Commissions intercommunales

Service aux familles (Sandrine BOURCET) : les tarifs des centres de loisirs en fonction du quotient familial ont été examinés.

Le dispositif « 1^{er} départ en vacances » pour les familles les plus modestes a été mis en place. Les critères d'attribution des places en crèche sont à l'étude.

Tourisme (Marie Ange BOST) : la commission a établi le bilan des diverses manifestations 2022 et travaille sur les projets 2023. L'année 2023 sera l'année du vélo.

Commissions communales

Commission évènementiel (Karine PARET) :

4 mars : pose de la 1^{ère} pierre de la maison de santé en partenariat avec la SEMCODA.

1^{er} décembre : soirée agents / élus

Commission Jeunesse (Karine PARET) : réunion prévue le 28 février

- Commission communication (Marie Angélique GOYON) : Les travaux pour le nouveau site internet avancent toujours.

Commission Associations (Marie Angélique GOYON) : la commission va se réunir pour étudier les dossiers de subvention.

Commission Voirie (Dominique MOREL) : les travaux route des Gambys seront terminés au printemps.

Les travaux de la maison de santé devraient commencer semaine 09, la rue de Centre sera coupée à la circulation en journée pendant les premières semaines de travaux.

- Commission bâtiments (Agapito FERNANDEZ) : la prochaine réunion aura lieu le 11 mars. Elle traitera des travaux de l'église, de la salle annexe et le devenir du bâtiment du tennis.

Groupe scolaire : les films thermiques ont été posés sur certaines vitres. Des adoucisseurs ont également été installés.

L'étanchéité de la toiture a été reprise par l'entreprise NUGUES.

La commission sécurité du SDIS a eu lieu à la salle polyvalente : les onduleurs des blocs de secours sont à changer.

Salle polyvalente : réunion reportée au 3 mars

Commission communale des impôts (Agapito FERNANDEZ) : une réunion sera fixée en mars.

Questions diverses

Questionner l'Agence d'Ingénierie (travaux de la salle polyvalente) et le SIEA (modernisation de l'éclairage public) sur les subventions accordées dans le cadre du « fonds vert » de l'Etat.

L'extinction de l'éclairage nocturne est reportée compte tenu du problème d'approvisionnement des pièces par le fournisseur.

Les groupements d'achat de l'électricité du Syndicat d'Electricité de l'Ain vont permettre d'échapper pour 2023 aux augmentations importantes des prix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le secrétaire



Le maire,



